

Commission : Discipline
Date : 07 10 2021

Le présent document hebdomadaire est publié à la suite d'une décision du Comité de direction du District de Football de la Charente. Il donne à titre d'information la liste des sanctions prononcées par la commission de discipline. Il ne se substitue pas aux procès-verbaux de cette dernière, qui seuls ont une valeur officielle.

Niveau Compétition	Date	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière
D1	02 10 2021	ANG. PORTUGAIS GSF	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	04 10 2021	37 €
D2	02 10 2021	RUFFEC STADE	3 matches de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	04 10 2021	37 €
D2	02 10 2021	MA CAMPAGNE US	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	04 10 2021	37 €
D3	02 10 2021	ANAIUS US	3 matches de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	04 10 2021	37 €
D3	02 10 2021	ANG. BASSEAU JS	5 matches de suspension	Art. 6 du Barème Disciplinaire	Joueur	04 10 2021	50 €
D3	02 10 2021	CHATEAUBERNARD SL	4 matches de suspension	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	04 10 2021	37 €
D4	02 10 2021	ANAIUS US	5 matches de suspension	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	04 10 2021	50 €

D4	03 10 2021	CHAMPNIERS ES	6 matches de suspension	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	04 10 2021	50 €
D4	03 10 2021	GOND PONTOUVRE AC	7 matches de suspension	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	04 10 2021	80 €
D4	03 10 2021	ROUILLAC FC	3 matches de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	04 10 2021	37 €
D4	03 10 2021	ROUILLAC FC	2 matches de suspension	Art. 1.2 et 1.4 du Barème Disciplinaire	Joueur	04 10 2021	37 €
D4	25 09 2021	ST AMANT DE BOIXE	7 matches de suspension	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	27 09 2021	80 €
D4	25 09 2021	COUBILLAC OF	1 match de suspension	Art. 4.2 du Règlement Disciplinaire	Joueur	27 09 2021	37€

Règlement Disciplinaire et le Barème Disciplinaire en vigueur pour plus de précisions sur les références des sanctions, cliquer sur le [lien](#).

Le Président : Pierre LARROUY

Le Secrétaire : Marcel BUISSON